



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 25 JANVIER 2023, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Madame Maud Allaire	Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Martin Dulac	Vice-Président et Délégué de la Municipalité de McMasterville
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Damphousse	Délégué de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Madame Maud Allaire.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de Police
Madame Chantal Lemieux	Secrétaire-Trésorière par intérim
Madame Danielle Simard	Greffière-adjointe par intérim

Était absente :

Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
------------------------	---------------------------------

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 novembre 2022;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les :



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- 4.1 9 novembre 2022
- 4.2 14 décembre 2022
- 5. Ressources humaines – Résolutions;
 - 5.1 Ratification d'embauches
 - 5.2 Secrétaire à la division de la gendarmerie – Confirmation de statut
 - 5.3 Modifications à l'organigramme – Administration
 - 5.4 Modifications à l'organigramme – Policier
 - 5.5 Nomination d'un Assistant-directeur – Section Enquêtes et Soutien
- 6. Administration et finances – Résolutions;
 - 6.1 Entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu - Saint-Laurent
 - 6.2 Autorisation de négociation d'un bail commercial – Locaux additionnels – Sainte-Julie
 - 6.3 Achat d'équipements et de matériel divers – Emprunt d'une partie du fonds de roulement – Dépenses du programme en immobilisations 2023
 - 6.4 Contrat avec Émergensys – Renouvellement
 - 6.5 Contrat d'entretien mécanique de la flotte automobile – Renouvellement
 - 6.6 Octroi de contrat 2023-R-003 pour l'achat de différents articles vestimentaires pour policiers-policières – Recommandation du CE
 - 6.7 Octroi de contrat – Nouveau logiciel de paie – SFM Paie et Aurora
 - 6.8 Adoption de la liste des comptes à payer
- 7. Adoption règlements et politiques;
 - 7.1 Règlement 43 augmentant le fonds de roulement de 3 500 000 \$ à 4 000 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement / Adoption
 - 7.2 Modification à la politique de remboursement pour les employés de bureau et préposés aux communications
- 8. Dépôt de documents;
 - 8.1 Correspondance
 - 8.2 Procès-verbal de correction pour la résolution CA-22-2464
 - 8.3 Tableau des mouvements de personnel
 - 8.4 Déclaration de services aux personnes victimes d'infractions criminelles
- 9. Varia;
 - 9.1 Infotech – Système de logiciels municipaux
- 10. Période de questions;
- 11. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La Présidente déclare la séance ouverte. Il est 16:30 heures.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-23-2486

POINT 2

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Comité en y retirant le point suivant :

- 6.1 Entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu -Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2487

POINT 3

RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 novembre 2022

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2022;

ATTENDU l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* et l'article 201 du *Code Municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2022 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2488

POINT 4

RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les 9 novembre et 14 décembre 2022

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux des réunions du Comité Exécutif des 9 novembre et 14 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Williams

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- prenne acte des procès-verbaux du Comité Exécutif des 9 novembre et 14 décembre 2022;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors des réunions des 9 novembre et 14 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5 **RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS**

CA-23-2489

POINT 5.1 **RÉSOLUTION** **Ratification d'embauches**

ATTENDU la résolution CA-22-2376 adoptée le 23 février 2022 déléguant le pouvoir d'embauche d'employés syndiqués;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher une préposée à l'accueil surnuméraire;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des policiers temporaires;

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste de préposée à l'accueil surnuméraire, a retenu la candidature de :

- Carolann Neale

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes de policiers temporaires, a retenu les candidatures de :

- Dominic Cormier
- Jean-Frédéric Thuot
- Mikaël Émond
- Élisabeth Gauthier
- Alexandre Poulin
- Alexandrine Lemay

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 28 novembre 2022, à titre de préposée à l'accueil surnuméraire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Carolann Neale

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 25 janvier 2023, à titre de policiers temporaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Dominic Cormier
- Jean-Frédéric Thuot
- Mikaël Émond
- Élisabeth Gauthier



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- Alexandre Poulin
- Alexandrine Lemay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2490

POINT 5.2 RÉSOLUTION

Secrétaire à la division de la gendarmerie – Confirmation de statut

ATTENDU les dispositions de l'article 5.07 de la convention collective des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie;

ATTENDU que la personne suivante a complété sa période d'essai de huit cent soixante-dix-huit (878) heures comme Secrétaire à la division de la gendarmerie :

- Madame Nancy Vaillancourt;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des Ressources Humaines;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la nomination de Madame Nancy Vaillancourt au poste de Secrétaire à la division de la gendarmerie de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et ce, rétroactivement au 13 juin 2022;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2491

POINT 5.3 RÉSOLUTION

Modifications à l'organigramme – Administration

ATTENDU qu'il y a eu lieu d'ajouter deux (2) postes à la structure de la division « Administration », soit un (1) poste cadre de responsable des communications ainsi qu'un (1) poste de secrétaire au service des ressources humaines;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, directrice des ressources humaines;

ATTENDU le nouvel organigramme soumis séance tenante aux membres du Conseil d'Administration;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-23-2492

ET RÉSOLU :

DE DÉCLARER que l'organigramme déposé ce jour, décrivant les modifications proposées constitue l'organigramme « Administration » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.4

RÉSOLUTION

Modifications à l'organigramme – Policier

ATTENDU la signature de la lettre d'entente des mesures transitoires de la nouvelle convention collective des policiers et des policières;

ATTENDU que suite cette signature, un (1) nouveau poste d'agent sociocommunautaire a été ajouté et vingt-huit (28) postes d'agents auxiliaires ont été convertis en autant de postes d'agents réguliers;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, directrice des ressources humaines, recommandant l'abolition du poste de directeur adjoint, la création d'un poste d'assistant directeur (enquêtes et soutien), ainsi que la création d'un poste supplémentaire de capitaine à la gendarmerie ;

ATTENDU le nouvel organigramme soumis séance tenante aux membres du Conseil d'Administration;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Williams

ET RÉSOLU :

DE DÉCLARER que l'organigramme déposé ce jour, décrivant les modifications proposées constitue l'organigramme de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2493

POINT 5.5

RÉSOLUTION

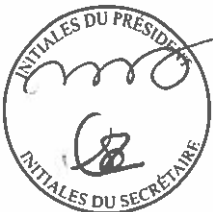
Nomination d'un Assistant-directeur – Section Enquêtes et Soutien

ATTENDU la vacance du poste de directeur-adjoint;

ATTENDU que Monsieur François Boisclair occupe la fonction supérieure d'Assistant-directeur et ce, depuis le 21 février 2022;

ATTENDU que Monsieur Boisclair a su relever le défi avec brio en s'acquittant de ses nouvelles tâches et occupe cette fonction avec un rendement très satisfaisant ;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, directrice des ressources humaines;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

DE NOMMER Monsieur François Boisclair comme Assistant-directeur à la division des enquêtes et soutien de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE RENDRE effective cette nomination à compter du 29 janvier 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6

ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

POINT 6.1

RÉSOLUTION

Entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

POINT 6.2

RÉSOLUTION

Autorisation de négociation d'un bail commercial – Locaux additionnels – Sainte-Julie

ATTENDU l'augmentation de personnel de la Régie (tant civil que policier) au cours des dernières années;

ATTENDU les conclusions des diverses analyses effectuées pour déterminer l'espace additionnel requis;

ATTENDU que l'agrandissement des locaux actuels occupés par la Régie à Sainte-Julie, ne sera pas suffisant pour répondre à tous les besoins;

ATTENDU la disponibilité d'un local commercial répondant au besoin de la Régie en espaces additionnels à court et moyen terme; et situé à Sainte-Julie;

ATTENDU l'avis d'intention publié par la Régie au mois d'octobre dernier et auquel aucune autre partie intéressée ne s'est manifestée;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dulac

CA-23-2494



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à négocier le bail commercial pour les locaux additionnels de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent et d'en faire le suivi au Comité Exécutif;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2495

POINT 6.3

RÉSOLUTION

Achat d'équipements et de matériel divers – Emprunt d'une partie du fonds de roulement – Dépenses du programme en immobilisations 2023

ATTENDU l'adoption par la Régie du programme des dépenses en immobilisations 2023;

ATTENDU que ce programme de dépenses en immobilisations prévoit des achats par fonds de roulement;

ATTENDU la liste de ces dépenses jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la Secrétaire-Trésorière à emprunter une somme de 1 512 000 \$ au fonds de roulement, aux fins d'effectuer les dépenses en immobilisations 2023 dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Cette somme sera remboursée à compter de 2024, selon les termes du tableau suivant :

Trois (3) ans	74 900 \$
Quatre (4) ans	1 001 000 \$
Cinq (5) ans	222 100 \$
Huit (8) ans	142 000 \$
Dix (10) ans	72 000 \$
Total	1 512 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2496

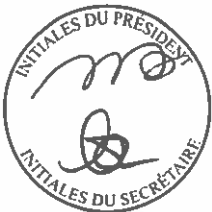
POINT 6.4

RÉSOLUTION

Contrat avec ÉmergenSys – Renouvellement

ATTENDU que l'entreprise ÉmergenSys assure le service d'entretien des communications radio et répartition des appels de la Régie intermunicipale de Police Richelieu Saint Laurent depuis la prise en charge;

ATTENDU que les logiciels nécessaires aux communications radio et à la répartition des appels ont été acquis de l'entreprise d'ÉmergenSys;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que l'article 573.3, 9o L.C.V permet à la Régie dans de telles circonstances de déroger aux règles d'adjudication des contrats municipaux puisque l'objet du contrat à renouveler est l'entretien d'équipements spécialisés par le fabricant;

ATTENDU l'expertise de l'entreprise ÉmergenSys et surtout sa connaissance du système de la Régie;

ATTENDU que la Régie, principalement en ce domaine, doit être convaincue que les techniciens et programmeurs de l'entreprise responsables de l'entretien des communications du Centre d'Appels d'Urgence connaissent à la perfection les logiciels pour intervenir rapidement lors de défauts ou de situations d'urgence;

ATTENDU l'article 573.3, 6o L.C.V qui crée une exception au régime d'adjudication des contrats municipaux lorsqu'il s'agit de la fourniture de services dont l'objet « découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des logiciels, progiciels ou logiciels existants »;

ATTENDU que le contrat d'entretien liant la Régie et ÉmergenSys prenait fin le 31 décembre 2022;

ATTENDU le dépôt du nouveau contrat proposé lequel prévoit une augmentation de 3%;

ATTENDU que le contrat proposé prévoit également des montants correspondant au rapport d'événement, au transfert au MIP ainsi qu'au quatre (4) nouveaux formulaires d'enquête ajoutés cette année;

ATTENDU le libellé du contrat proposé pour l'année 2023 et ce, pour un coût annuel total de 154 747,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau**

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise ÉmergenSys Solutions Inc, pour l'année 2023, le contrat d'entretien des systèmes informatiques, communications radio et répartition des appels de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 154 747,00 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise ÉmergenSys pour ledit contrat d'entretien;

D'AUTORISER le paiement de cette somme par versements mensuels;

D'AUTORISER la Secrétaire-Trésorière par intérim, Madame Chantal Lemieux ou, en son absence, le Responsable des technologies de l'information et des télécommunications, Monsieur Nicolas Azoulay, à signer ledit contrat d'entretien;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

CA-23-2497

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 6.5

RÉSOLUTION

Contrat d'entretien mécanique de la flotte automobile – Renouvellement

ATTENDU que par sa résolution CA-21-2244, adoptée le 21 mars 2021, la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent confiait l'entretien mécanique de sa flotte automobile à « Pneus Gauthier Mécanique Inc. », pour une période de deux ans au prix total de 618,740.84 \$, incluant les taxes;

ATTENDU que la soumission prévoyait une option de renouvellement de deux (2) années, pouvant être prises individuellement, aux mêmes termes et conditions prévues au contrat initial, sous réserve d'une augmentation de 2%;

ATTENDU l'analyse du marché effectuée par l'acheteur de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, il est recommandé de se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU :

QUE la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent exerce son option de renouvellement prévue au contrat signé avec « Pneus Gauthier Mécanique Inc. » pour une année, au coût de 321,415.03 \$, taxes incluses, payable au code budgétaire 02-210-93-524 « Entretien et Réparation de véhicules »;

QUE la responsable des Finances ou en son absence, la Secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents pertinents pour exercer cette option de renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6.6

RÉSOLUTION

Octroi de contrat 2023-R-003 pour l'achat de différents articles vestimentaires pour policiers-policieuses – Recommandation du CE

ATTENDU la résolution CE-23-3759;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit, afin de respecter l'article 30 de la convention collective intervenue avec la Fraternité, disposer d'articles vestimentaires notamment de chemises manches courtes et longues de même que des pantalons, pour répondre aux besoins des policiers et policières pour l'année 2023;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a procédé à une demande de prix pour l'acquisition de ce matériel auprès de trois (3) fournisseurs à savoir:

- Centre du Travailleur FH (Sainte-Julie, Québec);
- Martin & Lévesque Inc. (Saint-Romuald, Québec);
- Uniform Works (Dartmouth, Nouvelle-Écosse);

CA-23-2498



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que deux (2) propositions ont été déposées;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU la recommandation de Madame Nancy Prévost, acheteur, de retenir la proposition de l'entreprise « Martin & Lévesque Inc. » et celle de « Uniform Works »;

ATTENDU la recommandation de Madame Prévost, de faire l'achat de différents articles vestimentaires de l'entreprise « Martin & Lévesque Inc. » pour un prix de 62 657.50 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU la recommandation de Madame Prévost, de faire l'achat de différents articles vestimentaires de l'entreprise « Uniform Works » pour un prix de 13 086.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « Martin & Lévesque Inc. » le contrat pour l'achat de différents articles vestimentaires pour un prix de 62 657.50 \$ plus les taxes applicables;

D'ACCORDER à l'entreprise « Uniform Works » le contrat pour l'achat de différents articles vestimentaires pour un prix de 13 086.00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière par intérim à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6.7

RÉSOLUTION

Octroi de contrat – Nouveau logiciel de paie – SFM Paie et Aurora

ATTENDU que PG Solutions est le fournisseur actuel de la suite « Paie » et des suites « Comptabilité municipale » et « Approvisionnements » de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU que le système actuel de paie « Unicité » ne sera plus supporté par PG Solutions;

ATTENDU qu'afin d'avoir une intégration à la paie au système actuel de comptabilité, il est recommandé de poursuivre avec PG Solutions;

ATTENDU l'article 573.3, 6 LCV qui crée une exception au régime d'adjudication des contrats municipaux lorsqu'il s'agit de la fourniture de services dont l'objet « découle de l'utilisation d'un progiciel ou logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des logiciels, progiciels ou logiciels existants »;

CA-23-2499



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise PG Solutions, la fourniture des logiciels SFM Paie et Aurora Gestion des congés, selon les coûts suivants :

- Logiciels SFM et Aurora Gestion des congés : 22,680 \$ plus taxes applicables;
- Licences de la base de données SQL Serveur : 1,250 \$ plus taxes applicables;
- Licence par utilisateur : 275 \$ plus taxes applicables;

Ces coûts seront financés à même le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans au compte budgétaire « Équipements informatiques – police », 22 210-00-728;

- Formation : Coût estimé de 17,000 \$ plus taxes applicables à même le compte budgétaire d'opération « Formation » 02-160-92-459;

QUE la responsable des Finances ou en son absence, la Secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents pertinents pour ces deux offres de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6.8

RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.8 a), b) et c);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de \$3,247,394.29 soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2500



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 7 **ADOPTION RÈGLEMENTS ET POLITIQUES**

CA-23-2501

POINT 7.1 **RÉSOLUTION**

Règlement 43 augmentant le fonds de roulement de 3 500 000 \$ à 4 000 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement – Adoption

ATTENDU le projet de règlement numéro 43 augmentant le fonds de roulement de 3 500 000 \$ à 4 000 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 22 novembre 2022;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été déposé à l'assemblée régulière du Conseil d'Administration de la Régie tenue le 22 novembre 2023;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement, sa portée et ses implications financières;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement numéro 43 augmentant le fonds de roulement de 3 500 000 \$ à 4 000 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2502

POINT 7.2 **RÉSOLUTION**

Projet – Modification à la politique de remboursement pour les employés de bureau et les préposés aux communications – Recommandation du CE

ATTENDU la résolution CE-23-3756 adoptée le 18 janvier 2023;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la politique de remboursement pour les employés de bureau et les préposés aux communications;

ATTENDU la résolution CE-22-3733 adoptée le 9 novembre 2022 concernant l'allocation pour l'utilisation des véhicules personnels.



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU le projet comportant les modifications de la politique de remboursement pour les employés de bureau et les préposés aux communications déposé ce jour;

ATTENDU les discussions tenues;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications à la politique de remboursement pour les employés de bureau et les préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 8 **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

POINT 8.1 **CORRESPONDANCE**

I. Soumise au Comité Exécutif du 14 décembre 2022 :

- a) 21 novembre 2022 Le ministre de la Sécurité publique
▶ Monsieur Marco Carrier,
Directeur
Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent
*Re : Partage des produits de la
criminalité 2021-2022*

II. Soumise au Comité Exécutif du 18 janvier 2023 :

Aucune

III. Soumise au Conseil d'Administration du 25 janvier 2023 :

Aucune

POINT 8.2 **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA RÉSOLUTION CA-22-2464**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes, L.R.Q., chapitre C-19*, la secrétaire-trésorière dépose un procès-verbal de correction visant la résolution CA-22-2464, adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil d'Administration du 26 octobre 2022.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

La modification consiste à remplacer, au 1^{er} paragraphe après « ET RÉSOLU » le montant « 67 524.00 \$ » par « 75 810.36 \$ ». La modification ne change ni la teneur ni la décision prise par le Conseil d'Administration.

POINT 8.3 **TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 8.4 **DÉCLARATION DE SERVICES AUX PERSONNES VICTIMES D'INFRACTIONS CRIMINELLES**

La publication, rédigée par la Régie intermunicipale de Police Richelieu – Saint-Laurent est présentée aux élus. La Déclaration de services aux personnes victimes d'infractions criminelles après la présentation de la Régie, fait la revue de tous les services offerts aux victimes d'actes criminels sur le territoire de la Régie, ainsi que la procédure prévue pour porter plainte.

POINT 9 **VARIA**

À la suggestion du délégué de Richelieu, voici les coordonnées d'une compagnie situé à Sherbrooke, offrant des logiciels municipaux, incluant la comptabilité municipale :

INFOTECH, Compagnie de logiciels municipaux,
www.infotech.com

POINT 10 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

POINT 11 **RÉSOLUTION** **Clôture de la réunion**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est 16:51 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



CHANTAL LEMIEUX
Secrétaire-Trésorière par intérim



MAUD ALLAIRE
Présidente

CA-23-2503